

À l'attention des entreprises formatrices de la branche Assurance privée

Berne, juin 2026

Mise à jour formation commerciale initiale

Chers responsables de formation, formateurs/-trices professionnel-le-s et formateurs/-trices pratiques

Vous trouverez ci-dessous des informations concernant la formation commerciale initiale.

Table des matières

1	Procédure de qualification	2
2	Activité d'intermédiaire d'assurance après l'apprentissage d'assurance	2
3	Plateformes	3
4	Inscription des nouveaux apprentis à partir de 2026 dans time2learn	3
5	Modes d'emploi et vidéos explicatives time2learn	4
6	Cours interentreprises (CI) / myAFA	4
7	Supports pédagogiques	5
8	Information et formation des parties prenantes	5

1 Procédure de qualification

351 personnes en formation ont passé la procédure de qualification selon l'ordonnance sur la formation 2023 avec examen final. Les examens oraux ont été organisés dans 16 arrondissements d'examen. Il s'agit de la première procédure de qualification selon l'ordonnance sur la formation 2023 utilisant les méthodes d'examen axées sur les compétences opérationnelles que sont le mini-cas, l'incident critique et l'entretien professionnel. La plateforme d'examen entièrement électronique myAFA a été utilisée pour la première fois. Malgré quelques petits problèmes initiaux, qui ont été résolus, la validité des examens et le bon déroulement de la procédure ont pu être garantis. Des informations détaillées, notamment sur les résultats des examens, suivront ultérieurement.

Les résultats des examens seront communiqués aux apprenti-e-s diplômés par l'autorité cantonale compétente au cours de la deuxième quinzaine de juin.

L'AFA procédera, en collaboration avec les instances compétentes, à une évaluation de la première édition de la procédure de qualification avec examen final selon la l'Orfo 2023. À cette fin, une enquête est menée auprès des experts principaux et des réunions d'échange d'expériences seront organisées. Les résultats de l'enquête fourniront des informations importantes pour des optimisations possibles à court terme et pour l'examen d'éventuelles mesures et adaptations à plus long terme.

2 Activité d'intermédiaire d'assurance après l'apprentissage d'assurance

Toute personne souhaitant exercer l'activité d'intermédiaire d'assurance au sens de l'art. 40 LSA après son apprentissage doit justifier des aptitudes et des connaissances requises et s'inscrire au registre correspondant.

Inscription au registre sans examen

Le diplôme Employé-e de commerce CFC en assurance privée (Orfo 2023) est reconnu comme examen équivalent au sens de l'art. 23 des normes minimales. Il donne droit à une inscription au registre sans examen dans le profil « Toutes branches ».

Etape 1 - Demande auprès de l'AFA

Après l'obtention du CFC, une demande doit être déposée auprès de l'AFA afin que le profil « Toutes branches » puisse être enregistré. Le CFC et le relevé de notes doivent impérativement être envoyés par e-mail à vermittler@vbv-afa.ch.

Etape 2 - Inscription au registre

Après confirmation par l'AFA, l'inscription au registre s'effectue en fonction du statut de l'intermédiaire :

1. Les intermédiaires liés activent leur profil directement dans le registre sectoriel (Login dans le [registre sectoriel](#) nécessaire).
2. Les intermédiaires non liés s'inscrivent auprès de la FINMA.

Etape 3 - Parcours de formation / examens de recertification

Zudem müssen sie alle zwei Jahre eine Rezertifizierungsprüfung ablegen, um ihren Registereintrag aufrechtzuerhalten. Das erste Prüfungsaufgebot erhalten diese Personen im Sommer 2028.

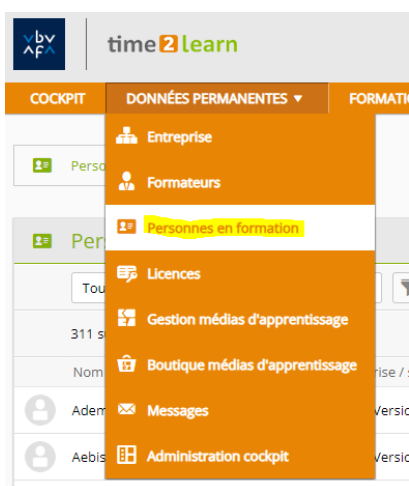
3 Plateformes

time2learn est utilisé pour la **formation en entreprise**.

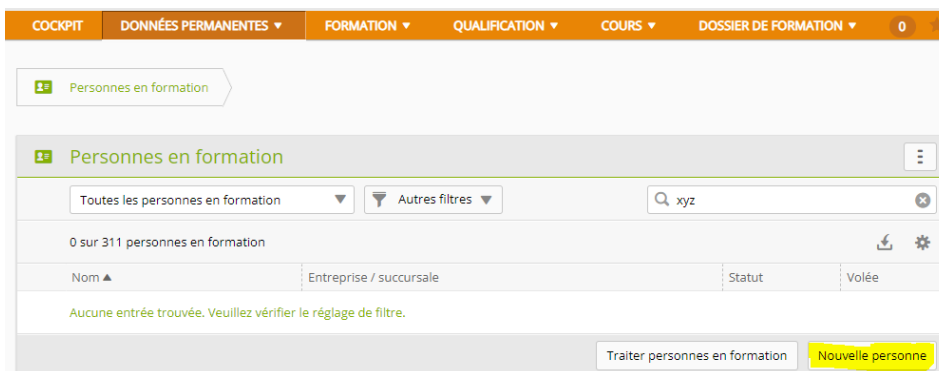
L'environnement d'apprentissage et d'examen **myAFA** est utilisé pour les **cours inter-entreprises (CI)**. Voir ci-dessous pour plus d'informations sur les plateformes.

4 Inscription des nouveaux apprentis à partir de 2026 dans time2learn

Les nouveaux apprenti-e-s peuvent être saisi-e-s par les personnes ayant les rôles d'administrateur d'entreprise (F) et de responsable de formation (A). Pour ce faire, l'administrateur de l'entreprise/le responsable de la formation doit se [connecter](#) à time2learn. Sous Données de base - Personnes en formation, tous les apprenti-e-s déjà existant-e-s sont maintenant listé-e-s.



Cliquez maintenant sur "Nouvelle personne" pour saisir un(e) nouvel(le) apprenti(e).



Pour les noms d'utilisateur, nous vous prions d'indiquer l'adresse e-mail de la personne en formation. Le mot de passe peut ensuite être adapté par la personne en formation.

Nom d'utilisateur *	Nom d'utilisateur
Mot de passe *	Mot de passe 
Confirmation mot de passe *	Confirmation mot de passe 
E-mail *	E-mail

Sous Entreprise / Succursale, vous pouvez enregistrer la personne en formation d'une agence (si elle existe). Ainsi, seuls les formateurs/-trices professionnel-le-s et pratiques qui sont également enregistré-e-s auprès de cette agence ont ensuite accès.

Entreprise / Succursale * 
--

IMPORTANT : veuillez saisir correctement la région des cours interentreprises et le l'arrondissement d'examen. Ces informations doivent impérativement être correctes afin que l'apprenti(e) soit invité(e) aux bons cours interentreprises et inscrit(e) au bon cercle d'examen.

Veuillez également indiquer les jours d'école corrects afin que la répartition des classes de cours interentreprises s'effectue correctement.

→ **Enregistrez les nouveaux apprentis dans time2learn avant le 15.07.2026.**

5 Modes d'emploi et vidéos explicatives time2learn

Le site web de [time2learn](#) propose divers modes d'emploi et vidéos explicatives. Vous trouverez également différentes rubriques sur le site web de l'AFA sous « [Questions fréquentes](#) ». Des informations complémentaires sur la formation en entreprise sont disponibles [ici](#).

6 Cours interentreprises (CI) / myAFA

L'environnement numérique d'apprentissage et d'examen myAFA permet un **apprentissage et un examen** sûrs et **durables**. Les cours interentreprises sont soutenus par myAFA.

L'inscription aux CI est centralisée pour tous les apprentis auprès de l'AFA.

Début août 2026, les apprenti-e- recevront un « courrier de bienvenue » de l'AFA concernant l'inscription à myAFA, la communication des acteurs impliqués, le BYOD, etc.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#) (Informations pour les entreprises).

7 Supports pédagogiques

Les supports pédagogiques sont mis à disposition des apprenti-e-s dans la médiathèque de myAFA et **sont inclus** dans le **prix de la licence**.

8 Information et formation des parties prenantes

D'ici fin 2026, nous proposons les événements suivants :

Pour les formateurs/-trices professionnel(le)s et pratiques expérimenté(e)s :

- **Réunion d'échange - Thèmes actuels : 25 septembre 2026, 8h30 - 9h30 ; > [S'inscrire ici](#)**
- **Réunion d'échange - Procédure de qualification : 12 novembre 2026, 15h30 - 16h30 ; > [S'inscrire ici](#)**

Cordiales salutations

AFA/VBV

Équipe Développement de la relève
nachwuchsentwicklung@vbv-afa.ch



Simon Werren
Responsable Développement de la relève